



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du :	Jeudi 16 juin 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Patrick SCALA
Présents :	MM. Patrice BULLY, Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice MBEG
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	MM. Enzo TELES, Alternant et Loris VOLTZ, Référent Administratif

DISTRICT DES ALPES

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
2. RETRAITS DE CLASSEMENT
3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
 - 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
 - 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
 - 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
 - 3.4 Réfection Bloc vestiaires
4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1. Classements initiaux
 - 4.2. Confirmations de Niveau de classement
 - 4.3. Changements de Niveau de classement
5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
 - 1.1. Classements initiaux
 - 1.2. Confirmations de Niveau de classement
2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES
 - 2.1. Classements initiaux
 - 2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VILLE : BRUSQUET STADE : MUNICIPAL NNI : 40360101

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de classement initial d'éclairage en E6 et des documents transmis :

- L'attestation de non-commencement des travaux
- la Fiche cadastre et le plan cadastral d'éclairage du stade
- l'attestation de non-commencement des travaux
- l'avis préalable rempli et signé
- la fiche projet remplie
- le plan de financement suite à la délibération du Conseil Municipal
- Relevé d'éclairage prévisionnel de l'entreprise

La Commission prend connaissance du plan projet de l'installation sportive, elle rappelle qu'aucun obstacle ne devra être présent dans les 2,50 mètres de la zone de sécurité.

La Présente Commission prend également connaissance de l'étude d'éclairage préalable en date du 16/03/2023.

- **Type de sources lumineuses** : LED
- **Marque des projecteurs** : BVP 518 / BVP 528
- **Puissance par projecteur** : 1300W
- **Nombre de projecteurs** : 8
- **Aire de jeu** : 90 x 55
- **Hauteur de feu** : 6 mâts à 16,40 mètres de hauteur
- **Angles** : 67°
- **Implantation** : latérale

- Eclairage moyen : 182
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.71
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.43

La présente Commission regrette que le dossier technique transmis ne fasse pas mention des GR « glare rating » permettant de vérifier l'éblouissement sur différents points de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation sportive sous réserve de trouver les mêmes résultats photométriques in situ une fois les travaux réalisés.

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE COTE D'AZUR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

VILLE : PEILLE STADE : MUNICIPAL NNI :60910101

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en niveau A8 et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en A8 jusqu'au 03/02/2033.

1.2 Confirmations de Niveau de classement

VILLE : CAGNES-SUR-MER STADE SAUVAIGO 2 - NNI : 60270102

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 22/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 16/03/2023.
- Imprimé de classement en date du 16/03/2023.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 24/02/2033.

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

VILLE : MANDELIEU LA NAPOULE STADE : ERIC ESTIVAL NNI : 60790101

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 24/11/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable concernant un projet de subvention F.F.A pour un projet d'implantation d'arrosage et des documents transmis :

- Le plan d'arrosage du stade mentionnant la distance entre le terrain et le pompage, les durées d'arrosage, le nombre de regard et leurs implantations.
- Le plan de masse de l'installation
- Le plan d'arrosage et de drainage de l'installation sportive
- La fiche technique comprenant l'ensemble des caractéristiques du matériel installé.

Le plan variante tel que recommandé par la CRTIS.

La fiche projet de la commune qui rappelle l'objectif de cette rénovation de l'ensemble des réseaux d'arrosage non-performants.

La Présente Commission rappelle qu'aucun équipement d'arrosage ne peut être installé dans la zone de sécurité ou la zone de sécurité augmentée de l'installation.

Que les arroseurs avec un diamètre de plus de 60 mm doivent être placés à 1 mètre au moins des lignes délimitant l'aire de jeu.

Qu'aucun arroseur ne doit dépasser du niveau de revêtement en position de non-fonctionnement.

Que les tampons et couvercles de regards situés en zone de sécurité ne doivent pas présenter de danger ni par leur nature ni par leur altimétrie.

Au regard des éléments transmis, la Commission atteste de la conformité du projet d'arrosage et de drainage, elle rappelle que l'installation devra être conforme aux prescriptions ci-dessus selon le Règlement des Terrains et Installations Ed. 2021 afin de bénéficier du montant de la subvention.

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

VILLE : CAGNES-SUR-MER - STADE SAUVAIGO FUTSAL NNI : 60279901

Cette installation ne bénéficie pas de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en niveau Futsal 4 de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 24/02/2023.
- Imprimé de classement en date du 24/02/2023.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en Futsal 4 jusqu'au 24/02/2023.

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

VILLE : BIOT - STADE PIERRE BEL - NNI : 60180101

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 17/11/2021.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 15/11/2022, et des mesures d'éclairages réalisées :

- Date de création : 15/11/2022
- Marque des projecteurs : PHILIPPS
- Aire de jeu : 100 x 60
- Puissance par projecteur : 1500 watts
- Nombre total de projecteurs : 16
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 14 mètres de hauteur de feu et à 4.10 mètres de la ligne de touche

Type de sources lumineuses : **LED**

- Eclairage Moyen : 253 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.44
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.65

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 15/11/2026.

VILLE : NICE STADE : PLAINE DU SPORT 2 NNI : 60880302

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation par le propriétaire.

- L'imprimé de classement éclairage

- L'étude technique de l'entreprise qui a réalisé les travaux en date du 27/07/2021.

Installateur : CALCULLUX AREA

Date de création : 27/07/2021

Nombre de projecteurs : 36

Marque des projecteurs : Floodlight Maxi LED

Température de couleur : 5000 K

Puissance par projecteur : 948

Implantation : Latérale 4 mètres de la ligne de touche, 15 mètres de hauteur de feu.

Eclairement Moyen : 227 Lux

Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.32

Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.69

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 22/03/2027. Elle vous conseille de procéder à un relumping des projecteurs avec éventuellement un réajustement des angles d'inclinaisons de manière à avoir des résultats plus homogènes.

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

VILLE : ROBION - STADE JEAN NOEL - NNI : 840990103

Cette installation n'a jamais bénéficié de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en niveau T7 PN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 15/12/2022.
- Imprimé de classement en date du 15/12/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 PN jusqu'au 15/12/2032.

VILLE : AVIGNON - STADE MALPEIGNE - NNI : 840070701

Cette installation n'a jamais bénéficié de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en niveau T7 PN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 30/09/2022.
- Imprimé de classement en date du 30/09/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 jusqu'au 23/02/2033.

1.2 Confirmations de Niveau de classement

VILLE : LAGNES - STADE MUNICIPAL - NNI : 840620101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 09/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Imprimé de classement
- L'installation sportive est clôturée.
- Elle dispose d'un éclairage non classé.
- Aire de jeu : 102 x 62 mètres
- Buts conformes : 2,44m x 7,32m
- Bon état des équipements
- Banc de touches joueurs de 2,50 mètres
- Pare-ballons derrière les buts d'une hauteur de 4 mètres.
- Zone technique non-tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture grillagée de 2 mètres de haut, conforme à la réglementation.
- La liaison aire de jeu – vestiaires n'est pas protégée (distance de 10 mètres)
- 4 vestiaires joueurs de 20 m²/20m²/20m²/27m².
- 1 vestiaire arbitre de 10m² conformément équipé.
- Présence d'un club house apte à la réception.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive MUNICIPAL en niveau T5 PN jusqu'au 04/05/2033.

VILLE : CARPENTRAS - STADE JEAN MOULIN - NNI : 840310401

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 22/06/2016.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 23/02/2023.
- Imprimé de classement en date du 23/02/2023.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 jusqu'au 23/02/2033.

VILLE : ARLES STADE - MICHEL NASSER NNI : 130040202

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 10/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN du propriétaire de l'installation sportive ainsi que des documents transmis.

- Imprimé de classement en date du 16.02.2023
- Rapport de visite de la CRTIS en date du 16.02.2023
- La Commission note que le complexe sportif est clôturé dans son ensemble.
- Eclairage non classé depuis le 07/05/2016.
- Aire de jeu : 105 x 67 mètres

- Buts non-conformes à la réglementation fédérale des Terrains et Installations Sportives : 2,40m x 7,32m (article 3.9.1.2 RFT&IS) La longueur entre les poteaux et la hauteur sous barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. Une tolérance de +1/-1cm sur la hauteur sous la barre et la ligne de but est admise.
- Bancs de touche joueurs mesurent 3.50 mètres
- Banc Officiels de 1.50 mètres (Fixation des sièges à vérifier et revoir)
- Pare-ballons derrière les buts d'une hauteur de 4 mètres.
- Zone de sécurité augmentée 6,10 mètres.
- Zone technique non-tracée
- Zone de sécurité conforme tout autour de l'aire de jeu (2,50m)
- L'aire de jeu est protégée par une clôture grillagée de 2,20 mètres de haut, conforme à la réglementation.
- Aucun vestiaires joueurs ou Officiels.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T7 PN sous réserve de la mise en conformité des dimensions des buts à 11 avant la prochaine rencontre Officielle.

Elle demande que des photographies soient transmises afin de s'assurer de la mise en conformité de la hauteur des buts.

1.3 Changements de Niveau de classement

VILLE : MONTEUX STADE : SAINT HILAIRE NNI : 840800201

Cette installation est classée en T3 SYN jusqu'au 30/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement de l'installation en T5 SYN.

La présente Commission prend également connaissance des documents transmis.

- Imprimé de classement en date du 04/11/2022.
- Rapport de visite du 04/11/2022.
- Test in situ périodique

Au regard des éléments transmis, la Commission soulève que les résultats des tests in situ ne sont pas en conformité avec la réglementation fédérale pour obtenir un classement en niveau T3.

La Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 01/07/2033.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VILLE : TAILLADES STADE : JEAN BLANC NNI : 841310101

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 13/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de vérification des travaux suite à la demande d'avis préalable.

La présente Commission prend également connaissance des documents transmis. Pris connaissance du rapport de visite faisant état de la pose de 3 filets pare-ballons.

Au regard des éléments transmis, la Commission certifie que les travaux sont conformes à la réglementation fédérale.

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

VILLE : SAINT DIDIER STADE : FOREST 2 NNI : 841080102

Cette installation n'a jamais été classée.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 09.03.2023, et des mesures d'éclairages réalisées

- Marque des projecteurs : ALTIS LED GEN 3
- Aire de jeu : 105 x 68
- Puissance par projecteur : 1500 W
- Température de couleur : 4200 K
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale : 4 mâts de 20 mètres de hauteur de feu et à 9 mètres de la ligne de touche
- Type de sources lumineuses : **LED**
- Eclairage Moyen : 131 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.42
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.72

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 10/11/2024.

1.2 Changement de niveau de classement.

1.3 Confirmations de Niveau de classement

VILLE : ORANGE - STADE MARCEL CLAPIER - NNI : 840870101

Cette installation était classée en niveau E5 jusqu'au 22/07/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 10/11/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Marque des projecteurs : RELCO
- Aire de jeu : 105 x 68
- Puissance par projecteur : 2000 W
- Température de couleur : 4200 K
- Nombre total de projecteurs : 40
- Implantation latérale : 4 mâts de 20 mètres de hauteur de feu et à 9 mètres de la ligne de touche
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 261 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.51
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.76

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E5 jusqu'au 10/11/2024.

2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE PROVENCE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

VILLE : GRAVESON – STADE LA ROULADE 3 - NNI : 130450103

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 PN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 12/05/2023.
- Imprimé de classement en date du 12/05/2023.
- Attestation d'ouverture au public

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 PN jusqu'au 12/05/2033.

1.3 Changements de Niveau de classement

VILLE : ROQUEFORT LA BEDOULE STADE : BAOU REDON NNI : 130850101

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 26/10/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 SYN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 10/03/2023
- Imprimé de classement en date du 03/03/2023.

La présente Commission note que l'absence de tests in situ conforme à la réglementation. Elle note également que l'installation sportive ne possède pas de banc de touche joueurs et Officiels. Elle indique qu'un panneau d'affichage listant les objets interdits doit être présent aux abords de la tribune.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 PN jusqu'au 12/05/2033.

VILLE : ROQUEVAIRE STADE : LEON DAVID 1 NNI : 130860101

Cette installation était classée en niveau T6 (S) jusqu'au 01/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau de l'installation sportive en T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Imprimé de classement
- Tests in situ conforme à la réglementation.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 14/04/2033.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

VILLE : ISTRES - STADE : ROLAND CAUCHE NNI : 130470301

Cette installation était classée jusqu'au 10/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en niveau T4 SYN et des documents transmis suite à la visite de M. Jean-Claude TOURREL, membre de la CRTIS en date du 12/04/2023.

Zone de sécurité : 2 mètres (**non-conformité majeur**)

Hauteur des buts non règlementaire (non-conformité majeur)

En application de *l'article 3.3 de la réglementation fédérale, les zones de sécurité, pour tous les niveaux de classement, doivent obligatoirement mesurer 2,50 mètres sur toute la périphérie de l'aire de jeu.*

Celle-ci est libre de tout obstacle hormis les buts et les poteaux de corner. Elle se mesure depuis l'extérieure de la ligne de touche jusqu'au premier obstacle rencontré.

En l'espèce, il est constaté qu'un pylône d'éclairage en béton se trouve dans les 2,50 mètres de la zone de sécurité (2 mètres - photos jointes en) ce qui équivaut à une **non-conformité-majeure**.

En application de l'article 3.9.1.2. « *Dimension et positionnement de buts à 11* » le règlement fédéral impose une hauteur de 2,44 mètres de hauteur sous barre transversale et une largeur de 7,32 mètres.

Lors de la visite, il a été constaté que la hauteur des buts ne sont pas conformes à cet article, ce qui constitue une **non-conformité mineure**.

Afin de respecter le règlement des terrains et installations sportives Ed. 2021, il est impératif de se mettre en conformité avant la prochaine rencontre Officielle et de transmettre des photographies avec preuve à l'appui de la bonne conformité des buts.

Dans sa qualité de conseil, la CRTIS vous incite à diminuer la largeur de votre aire de jeu de cinquante centimètres de chaque côté et ceux, afin de respecter le règlement.

Dans l'attente d'une lettre d'engagement précise sur ces actions relatant l'échéancier des travaux à réaliser, votre terrain est suspendu de classement. En outre, aucune compétition officielle ne pourra avoir lieu tant que la levée des non-conformités mineurs et majeurs ne seront pas intervenues.

En application du règlement fédéral, la Commission décide de procéder au retrait de classement de l'installation sportive jusqu'à mise en conformité. Elle précise qu'aucune rencontre Officielle ne pourra se dérouler jusque-là.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

VILLE : MARTIGUES - GYMNASE : PICASSO - NNI : 13069904

Cette installation avait fait l'objet d'un avis technique favorable.

La CRTIS prend connaissance de classement initial de l'installation PICASSO à en Futsal 3 et des documents transmis :

- Le formulaire de classement en date du 16.03.2023
- Le rapport de visite

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Aire de jeu de 38 X 19 sol en très bon état.

- Equipements conformes (poteaux de corner, ligne de touche, Bancs de touche)
- Dégagements conformes 1,00m minimum + tapis de protection en mousse derrière les buts
- Buts conformes
- Présence d'une table Officielle ainsi que t'un panneau d'affichage électronique
- Liaison aire de jeu vestiaire – 20 mètres Hauteur sous plafond : 7 mètres
- Vestiaires joueurs de 12 m².
- Vestiaires arbitre de 12 m² (ALGECO) avec un accès direct au terrain.

La Commission prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de l'installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 16.03.2023.

4.2 Changements de Niveau de classement

VILLE : LA CIOTAT - STADE JEAN BOUISSOU - NNI : 130280101

Cette installation était classée en niveau T4 jusqu'au 10/01/2023.

La CRTIS prend connaissance du courriel de la commune souhaitant l'avis favorable de la Ligue Méditerranée de Football afin de faire jouer des équipes du club jusqu'à la fin de la saison.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

A la lecture du règlement fédéral, la CRTIS vous rappelle que les travaux de restructuration devront satisfaire à un niveau T4 SYN à l'achèvement des travaux.

La Commission prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de l'installation en niveau Travaux T4 jusqu'au 31/08/2023.

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

VILLE : TOURVES - STADE : ROBERT PORRO - NNI : 831400101

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 26/04/2032.

La CRTIS prend connaissance de la visite de M. Pierre ALCOVERRO venu constater la pose des bancs de touche sur l'installation sportive ROBERT PORRO. Cette visite effectuée le 03/02/2023 avait pour but de levée la non-conformité pour le maintien de l'installation en niveau T5.

L'achat des bancs de touche joueurs a fait l'objet d'un F.A.F.A.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Bancs de touche joueurs de 3,50 mètres.
- Bancs de touche Officiels de 1,50 mètres.

La Commission prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de l'installation en niveau T5 jusqu'au 26.04.2032.

VILLE : ISTRES - STADE : AUGUSTE AUDIBERT - NNI : 130470101

Cette installation était retirée du classement depuis le 27/03/2020.

La CRTIS prend connaissance du courriel de la commune d'Istres souhaitant l'avis favorable de la Ligue Méditerranée de Football afin de faire jouer ses rencontres de U19 NAT sur l'installation.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

A la lecture du règlement fédéral, la CRTIS vous rappelle que les travaux de restructuration devront satisfaire à un niveau T4 PN à l'achèvement des travaux.

La présente Commission prend connaissance des engagements suivants :

- Sécurisation des plaques apparentes au bord des lignes de touche, côté pinède. Travaux effectués le 22 décembre 2022.

- Rebouchage des trous dans les zones techniques entraîneurs et rehaussement des coffrets des électrovannes qui ne sont pas à niveau (protection du haut du coffret synthétique). Travaux effectués le 22 décembre 2022.
- Changement de la clôture de protection qui n'est plus aux normes. Travaux prévus courant 2023.
- Changement des barres de foot avec fixation de relevage des filets. Travaux effectués le 22 décembre 2022.

La Commission prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, la levée des non-conformités et le classement de l'installation en niveau Travaux jusqu'au 31/12/2023.

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. Classement des NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

VILLE : CABRIES - STADE MAURICE SAMBUC - NNI : 130470101

Cette installation n'a jamais bénéficié de classement.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 29/03/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Date de création : 30/10/2020
- Marque des projecteurs : RELCO
- Aire de jeu : 100 x 60
- Puissance par projecteur : 1500 watts
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale : 4 mâts de 20 mètres de hauteur de feu et à 9 mètres de la ligne de touche
 - Type de sources lumineuses : **LED**
 - Eclairage Moyen : 193 Lux
 - Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.50
 - Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 18/05/2026.

VILLE : CHARLEVAL - STADE GASTON ROUX - NNI : 130240101

Cette installation n'a jamais été classée

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 22/03/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Date de réalisation : 02/01/2023
- Installateur : ELECTRICITE REYNAUD
- Marque des projecteurs : ATHENA 2
- Aire de jeu : 100 x 62
- Puissance par projecteur : 1281 W
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale : 4 mâts de 18 mètres de hauteur de feu et à 5 mètres de la ligne de touche
 - Type de sources lumineuses : **LED**
 - Eclairage Moyen : 193 Lux
 - Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.50

- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 18/05/2026.

VILLE : PLAN D'ORGON - STADE MUNICIPAL 2 - NNI : 130760201

Cette installation n'a jamais été classée.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 22/03/2023, et des mesures d'éclairéments réalisées :

- Marque des projecteurs : PHILIPPS
- Aire de jeu : 100 x 60
- Température de couleur : 5700 K
- Puissance par projecteur : 2200 watts
- Nombre total de projecteurs : 12
- Date de réalisation : 30/08/2021
- Angle d'inclinaison : 70°
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 14 mètres de hauteur de feu et à 4.10 mètres de la ligne de touche.

Type de sources lumineuses : **LED**

- Eclairément Moyen : 166 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.49
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 22/03/2027.

VILLE : VINON SUR VERDON STADE : AUGUSTE COMBE 1 - NNI : 831500101

Cette installation n'a jamais été classée.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 22/03/2023, et des mesures d'éclairéments réalisées :

- Marque des projecteurs : PHILIPPS
- Aire de jeu : 100 x 65
- Installateur : SPIE CITY NETWORK
- Température de couleur : 5700 K
- Puissance par projecteur : 1500 watts
- Nombre total de projecteurs : 10
- Date de réalisation : 30/08/2021
- Angle d'inclinaison : 70°
- Implantation latérale : 2 X 3

Type de sources lumineuses : **LED**

- Eclairément Moyen : 195 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.51
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.63

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 29/03/2027.

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

VILLE : PLAN D'ORGON - STADE MUNICIPAL 2 - NNI : 130760201

Cette installation n'a jamais été classée.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 22/03/2023, et des mesures d'éclairagements réalisées :

- Marque des projecteurs : PHILIPPS
- Aire de jeu : 100 x 60
- Température de couleur : 5700 K
- Puissance par projecteur : 2200 watts
- Nombre total de projecteurs : 12
- Date de réalisation : 30/08/2021
- Angle d'inclinaison : 70°
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 14 mètres de hauteur de feu et à 4.10 mètres de la ligne de touche.

Type de sources lumineuses : **LED**

- Eclairage Moyen : 166 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.49
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 22/03/2027.

VILLE : MARSEILLE STADE : SEVAN NNI : 1132120201

Cette installation était classée en niveau E4 jusqu'au 22/07/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 16/03/2023, et des mesures d'éclairagements réalisées :

- Marque des projecteurs : PHILIPPS
- Date de mise à disposition : 01/01/2012
- Aire de jeu : 105 x 68
- Température de couleur : 5700 K
- Puissance par projecteur : 2000 watts
- Nombre total de projecteurs : 32
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 14 mètres de hauteur de feu et à 4.10 mètres de la ligne de touche.

Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**

- Eclairage Moyen : 441 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.61
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.67

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E5 jusqu'au 27/04/2025.

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU VAR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

VILLE : LA CRAU - STADE VALLON DU SOLEIL N°2 - NNI : 830470302

Cette installation ne bénéficie pas de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en niveau T7 SYN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 18/01/2023.
- Imprimé de classement en date du 31/01/2023.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 SYN jusqu'au 15/09/2032.

1.2 Confirmations de Niveau de classement

VILLE : SALERNES - STADE DE LA JEUNESSE - NNI : 831210101

Cette installation était retirée du classement jusqu'au 22/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en niveau T7 SYN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 21/10/2021.
- Imprimé de classement en date du 18/05/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T6 PN jusqu'au 17/02/2033.

1.1 Changements de Niveau de classement

VILLE : LES ADRETS DE L'ESTEREL - STADE DES MANONS - NNI : 830010101

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 02/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en niveau T5 SYN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 03/02/2023.
- Imprimé de classement en date du 03/02/2023.
- L'AOP du 17 juin 2019

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 03/02/2032.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

VILLE : CUERS PIERREFEU - GYMNASSE PAUL ROCOFORT - NNI : 83049901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en niveau Futsal 4 de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 21/10/2021.
- Imprimé de classement en date du 18/05/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en Futsal 4 jusqu'au 11/04/2033.

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

VILLE : LES ADRETS DE L'ESTEREL STADE : MUNICIPAL NNI : 830010101

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial d'éclairage de cette installation en niveau E5 (règlement Ed.2021) et des documents transmis.

- L'imprimé de classement éclairage
- Dossier technique d'éclairage en date du 15/12/2022

- Aire de jeu : 105 x 68
- Installateur : EGTE SERRADORI & CIE
- Marque des projecteurs : PHILIPS
- Nombre de projecteurs : 16
- Hauteur de mâts : 16 mètres
- Température de couleur : 5700 Kelvin
- Puissance par projecteur : 1500 W
- Implantation : Latérale 2x 3 mâts
- Date de réalisation : 04/01/2023

- **Type de sources lumineuses : LED**

- Eclairage Moyen : 290 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.52
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.71

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 26/01/2027.

2.2. Confirmations de Niveau de classement

VILLE : LA GARDE - STADE GUY MOQUET 3 - NNI : 830620203

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 19/02/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 10/11/2022, et des mesures d'éclairagements réalisées

- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : OSRAM
- Aire de jeu : 105 x 68
- Puissance par projecteur : 2000 watts
- Nombre total de projecteurs : 56
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 25 mètres de hauteur de feu et à 10 mètres de la ligne de touche
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 232 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.27
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.48

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 18/05/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

VILLE : LA GARDE - STADE GUY MOQUET 2 - NNI : 830620202

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 19/02/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 10/11/2022, et des mesures d'éclairagements réalisées

- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : OSRAM
- Aire de jeu : 105 x 68
- Puissance par projecteur : 2000 watts
- Nombre total de projecteurs : 56
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 25 mètres de hauteur de feu et à 12 mètres de la ligne de touche
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 436 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.52
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 18/05/2026.

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

Président

Secrétaire

